

LE BULLETIN 2018

Commune de Saint-Lanne



octobre 2018

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Ce bulletin permettra à chacun de prendre connaissance des derniers travaux et investissements communaux, car, comme vous avez pu le constater, la réhabilitation de l'ancienne Mairie/école touche à sa fin. Une salle de réunion et deux logements T3 répondants aux normes actuelles ont été créés et à la fin de l'été nous avons pu accueillir nos premiers locataires.

Notre commune a également bénéficié de l'entretien de la voirie communautaire (point à temps, revêtement, curage des fossés).

Des travaux de renforcement électrique, entretien voirie.. sont prévus et ils vous sont détaillés dans ce bulletin.

Les élus restent mobilisés pour défendre l'intérêt des nos communes rurales et l'accès aux services pour tous. Ainsi, les Maires du Madiranais se réunissent régulièrement pour faire le point des dossiers en cours. La dernière réunion a plus précisément porté sur l'arrivée d'un nouveau médecin à Castelnau que nous espérons imminente.

Avec les élus de plusieurs communes environnantes, je me suis rendue au dernier Congrès des Maires à Paris ; cela nous a permis entre autre, de rencontrer nos députés et sénatrices. Nous avons pu leur faire part de nos interrogations sur le devenir de la ruralité, sur les dotations, sur le déclassement de la zone défavorisée simple dont notre commune dépend..

De nombreuses compétences sont désormais communautaires (école, gestion de la collecte des ordures, voirie communautaire, tourisme, urbanisme...). N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la CCAM pour suivre l'actualité.

Bonne lecture à tous,

Sandrine SANTACREU

Les Finances

Le compte administratif 2017

En séance ordinaire du 11 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

▪ Excédent de fonctionnement :	91 286 €
▪ Déficit d'investissement :	17 223 €
Soit un bilan de	+74 063 €

Le Budget Primitif 2018

TTC en € arrondi

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2017	74 063	Charges à caractère general	27 355
Produits des services	500	Charges de gestion courante	29 529
Impôts et taxes	46 500	Charges financières	4 500
Dotations et Participations	33 892	Reversement de fiscalité	16 238
Revenus des loyers	3 890	Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	78 962
Autres revenus financiers	2	Ecritures comptables (Amortissements)	2 263
TOTAL	158 847	TOTAL	158 847

INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Subventions	173 150	Déficit 2017	17 222
Virement de la section fonctionnement	78 963	Capital de la dette (dont prêt à court terme 70 000 et prêt court terme FCTVA 10 000)	89 960
FCTVA	8 000	Renforcement réseau électrique	2 500
Cautions	960		
Excédent de fonctionnement 2017 affecté en investissement	17 222		
Ecritures comptables (Amortissements)	2 263	Dépenses d'investissement – Travaux et Réserve	310 875
Emprunt (dont court terme 70 000)	140 000		
TOTAL	420 558	TOTAL	420 558

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal a voté les taux suivants :

- la taxe d'habitation 10,90 %
- la taxe foncière sur le bâti 8,62 %
- la taxe foncière sur le non bâti 27,44 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre un produit fiscal de 41 070 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases prévisionnelles €	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe d'habitation	183 100	10,90%	19 958
Taxe foncière bâti	130 000	8,62%	11 206
Taxe foncière non bâti	36 100	27,44%	9 906
TOTAL			41 070

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe d'habitation : 1 555 €
 - Taxe foncière : 984 €
- Soit un total d'allocations de 2 539 €**

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2017 s'élève donc à :

41 070 € - 15 226 € + 2 539 €

=

28 383 €

Recueil des décisions du Conseil Municipal

Sont présentées dans ce recueil les décisions du conseil municipal prises depuis l'édition du Bulletin 2017.

Les principales décisions prises sont présentées en termes simplifiés ; seuls les procès-verbaux des séances, disponibles sur saint-lanne.fr/le-conseil-municipal/deliberations/ ou sur demande à la mairie, ont effet juridique.

Séance du 11 octobre 2017

- *La fracture numérique* : Les Conseils Généraux des Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques ont délibéré en faveur de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) sur leurs territoires pour cadrer le déploiement du très haut débit (fixe et mobile) et pour éviter la fracture numérique. Le conseil municipal donne son accord à la CCAM d'établir et exploiter des réseaux de communications électroniques, et de modifier les statuts de la CCAM en conséquence pour pouvoir participer à cette initiative.
- *Réhabilitation de l'ancienne mairie – choix des entreprises* : Suite à l'appel d'offres lancé en juin 2017 et qui se termina le 19 septembre, le conseil décide de lancer l'opération de réhabilitation de l'ancienne mairie, donne pouvoir à Madame le Maire de signer l'ensemble des marchés et documents pour mener à bien cette opération, et de négocier et réaliser les emprunts y afférant (voir aussi page 7).
- *Remplacement du photocopieur de la Mairie* : L'imprimante /scanner /copieur de la mairie n'a plus de contrat de maintenance compte tenu de sa vétusté. Le conseil approuve son remplacement par la société AM TRUST pour un loyer mensuel de 35€ HT tout compris (dépannage et consommables sauf papier) sur 5 ans.
- *Le contrat d'entretien des cloches et parafoudre de l'église* : Madame le Maire annonce que suite à ses négociations avec l'entreprise Laumaillé, ce dernier propose la reconduction du contrat pour un montant annuel de 210€ HT (précédemment 450 € TTC). Le conseil approuve la reconduction.

Séance du 20 décembre 2017

- *Subvention exceptionnelle au RPI de Castelnau-Madiran* : Le conseil vote une subvention de 120€ pour un voyage à Seignosse du 18 au 20 juin au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Castelnau-Madiran. Ce montant représente 40€ par enfant de notre commune.
- *Financement des Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie* : Le conseil approuve la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 70 000 € sur 15 ans au taux de 1,38%. Ceci a été sollicité sur les conseils du trésorier en tenant compte des subventions obtenues et le taux relativement bas proposé. Madame le Maire est également autorisée à demander des subventions du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) pour 2018 auprès du Conseil Départemental ainsi à présenter un dossier de Certificats d'Économie d'Énergie et donc profiter des aides au financement dans le cadre d'économies d'énergie.

- *Validation du sentier de randonnée communal* : Le plan local de randonnée est validé par le conseil (voir aussi page 11).

Séance du 21 mars 2018

- *Approbation du rapport CLECT* : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a rapporté sur le montant des charges à transférer entre les communes de la CCAM suite au transfert de la compétence « Affaires scolaires, péri et extrascolaires » aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Vic-Montaner.
- *La location des logements de l'ancienne mairie* : Le conseil autorise Madame le Maire à signer une convention avec le conseil départemental pour une durée de 9 ans. Cette convention, nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions du FAR, fixe le plafond du prix mensuel du loyer et le plafond des ressources des ménages. Madame le Maire est également autorisée à rechercher des locataires pour un loyer mensuel de 480 €, avec un mois de caution.

Séance du 11 avril 2018

- *Le compte administratif* : Le compte administratif est approuvé par le conseil (voir page 3).
- *Les taxes communales* : Les taux sont fixés (voir page 4).
- *Vote des Subventions* : Le conseil reconduit les subventions accordés en 2017, soit :

▪ La Comité des Fêtes	1 000 €
▪ La Société de Chasse	350 €
▪ Peleyre	200 €
▪ Autour du Saget	100 €
▪ La Louveterie 65	50 €
- *Le Budget Primitif 2018* : Il est approuvé (voir page 3).
- *Barrières/plots pour fermer le parking du foyer* : Le conseil délègue Madame le Maire pour choisir et procéder à l'acquisition de plots ou barrières amovibles pour fermer le parking du foyer (voir page 11).
- *Ligne électrique chemin de Pénas* : Le conseil autorise le renforcement de la ligne électrique du chemin de Pénas pour un montant de 2 500 €.

Séance du 18 juillet 2018

- *Désignation des délégués dans les commissions communales* : Désormais, les délégués communaux sont :
 - o Val d'Adour Environnement : titulaire Sandrine Santacreu, suppléant John Bamforth
 - o PLUi : titulaire John Bamforth, suppléant Philippe Maurino
 - o ENEDIS correspondants intempéries : Sandrine Santacreu et Philippe Maurino
- *Règlement intérieur de columbarium* : Le conseil adopte le règlement du columbarium (voir page 13).

L'Ancienne Mairie



Dès le mois de juin 2015, les travaux de clos et couvert (gros œuvre extérieur, charpente couverture, menuiseries extérieures) du bâtiment de l'ancienne mairie ont commencé pour s'achever en 2016 pour assurer la préservation de notre patrimoine.

L'aménagement de l'intérieur en deux appartements duplex et une salle de réunion communale a commencé en janvier 2018 pour s'achever en août 2018.

Le Financement – Bilan Provisoire

Les chiffres donnés ci-dessous *en italique* sont provisoires ; certains artisans n'ont pas encore présenté leurs factures finales. Les montants des subventions, qui sont exprimés en pourcentage de certains coûts restent donc également à être finalisés.

Nous avons préféré donner les chiffres provisoires dans un souci d'information, sans attendre le Bulletin 2019 pour publier le bilan final. Nous ne nous attendons pas à de grands écarts de chiffres ci-dessous.

Coût de l'opération :

Première Tranche (clos et couvert) terminée en 2016 : (en Euro, HT):

• Gros œuvre	127 266
• Charpente couverture	25 746
• Menuiseries extérieures	18 564
• Etudes, contrôles, assurances, divers.....	40 424
Montant de l'opération (Première Tranche)	212 000

Deuxième Tranche (Aménagement et Assainissement)

- Montant des Travaux 151 222
- Maîtrise d'œuvre 11 000
- Coordinateur SPS, Bureau de Contrôle et Assurances 11 000
- Travaux Annexes (ERDF, etc...) 4 777
- Supplément travaux assainissement mairie et salle des fêtes
(voir ci-dessous) 7 000

Montant de l'opération (Deuxième Tranche) 185 000

TVA non-récupérable 44 400

Montant Total de l'Opération (TTC) 441 400

Financement de l'Opération :

Afin de financer les travaux, nous avons obtenu des subventions auprès de diverses instances et parlementaires :

- Fonds régional d'intervention (FRI - Conseil Régional) 30 000
- Parlementaires (Députée et Sénatrice) 25 500
- Fonds d'aménagement rural (FAR - Conseil Départemental 65) 105 810
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR - Préf 65) 102 000
- Communauté de Communes Adour-Madiran 7 000

Montant Total des Subventions 270 310

Contribution de la Commune :

La différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues est de :

Coût Global	441 400
Subventions	270 310
Restant à Financer	171 090

La commune a souscrit deux emprunts bancaires pour financer le restant :

- 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées au taux de 3,81% remboursable sur 20 ans à 7 235 € par an intérêts compris ;
- 60 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 1,38% remboursable sur 15 ans à 4 456 € par an intérêts compris.

La différence sera prise sur les fonds propres de la commune.

Impacte sur les finances de la Commune :

Le sauvetage de l'ancienne mairie n'aura pas d'impact sur les comptes annuels de la commune. Le crédit bancaire souscrit en 2004 pour financer l'agrandissement du foyer vient d'être totalement remboursé. Le remboursement s'élevait à 3 873 € chaque année.

L'annuité des nouveaux crédits est de 11 691 €, et sera couvert par les rentrées de loyer des deux appartements (11 520 € par an). Nous avons donc les loyers qui couvriront les emprunts en cours, sachant que le prêt de 2004 étant échu, nous économiserons 3 873 € par an.

L'assainissement de la mairie actuelle et de la Salle des Fêtes :

Depuis la construction de la mairie actuelle et l'agrandissement de la salle des fêtes, le conseil municipal a dû faire appel à des spécialistes suite à des nuisances (mauvaises odeurs etc..) provenant de l'assainissement de ses deux bâtiments. Après expertise il s'est avéré que le système d'assainissement n'était plus aux normes, et que l'usage était trop irrégulier (une fois par semaine, et très peu à partir de la mairie, et surabondance trois à quatre fois par an à partir de la salle des fêtes) pour assurer une bonne gestion des eaux usées.

Suivant le conseil de notre architecte, le conseil municipal a décidé de regrouper le système de ses deux bâtiments avec celui de l'ancienne mairie pour un coût supplémentaire de 7 000€. En le faisant, on s'assure d'un système capable de traiter les eaux usées de l'ensemble des bâtiments municipaux, les appartements de l'ancienne mairie assurant un bon usage journalier des installations.

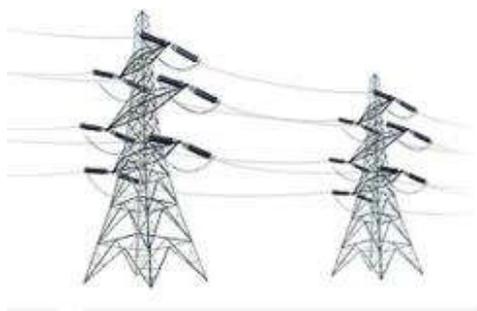
La nouvelle Salle de Réunion

L'ancienne salle de classe a été transformée en salle de réunion. Il s'agit d'une salle de 30m² environ avec WC et lavabo attenants. La totalité est accessible aux personnes handicapées.



Il reste à meubler la salle. Le conseil municipal fixera les modalités d'utilisation de la salle de réunion.

Autour de Saint-Lanne



Renforcement du réseau électrique

Suite à des problèmes de sous tension relevés par ENEDIS au chemin de Pénas, le réseau sera prochainement renforcé.

Voirie communautaire

Cette année, la communauté de communes effectue l'entretien de nos chemins goudronnés communautaires. Les chemins de la Poutge, du Paradis, de Menjarres, de Pourquet et de Pénas seront repris, soit en point à temps, en enduit bi-couche ou en graves émulsions. Certains fossés seront également repris.



Voirie communale

Suite aux intempéries de juin, un curage de fossés sera effectué au chemin de Poulit. Le haut du chemin de Pénas sera restauré.

Plan local de randonnées

La communauté de communes Adour Madiran et l'ensemble des communes ont souhaité créer un Plan local de randonnées sur l'ensemble du territoire.

Prochainement, un circuit sera matérialisé sur notre commune. Le départ se fera devant la mairie et sera signalé par un panneau.



Aménagement du Centre Village

*Afin de sécuriser et préserver l'espace autour du foyer et de la mairie, des barrières seront installées cet hiver par les techniques communautaires.

*La boîte aux lettres postale sera déplacée pour être plus proche de la route. Un parking sera aménagé le long des barrières.

*Devant les logements communaux, les places de parking seront également matérialisées.

*Plusieurs bénévoles ont permis à la commune de réaliser des économies à travers divers travaux : étalement de terre végétale côté sud des logements et du foyer, semis de l'herbe, réfection des volets du petit foyer...



Remerciements

La municipalité remercie, Christian GARBAY, Bruno FRANÇOIS, Lionel SANTACREU et plusieurs élus qui ont permis la réalisation de ces travaux.



Le monument aux morts

Les services techniques communautaires doivent prochainement restaurer le Monument aux Morts.



Décharge sauvage

Cette année et à plusieurs reprises, des ordures ménagères et des bouteilles ont été déposées au pied des bacs verre et papiers au village. Nous en appelons au civisme et à la vigilance de tous.



La communauté de communes Adour Madiran

De nombreuses compétences sont désormais intercommunales. La communauté de communes Adour Madiran publie régulièrement un bulletin d'informations. Cependant, vous pouvez suivre, plus régulièrement l'actualité communautaire sur le site internet : adour-madiran.fr.

Le Cimetière

Le Columbarium et le Jardin de Souvenir

Le 18 juillet 2018 le conseil municipal a voté le *Règlement du Columbarium et du Jardin de Souvenir*.

Ce document est consultable en ligne sur <http://www.saint-lanne.fr/columbarium/> ou sur demande à la mairie.

Pour mémoire, la durée de location des cases a été fixée à 30 ans, et le prix est de 100 €.

L'épandage de cendres dans le jardin du souvenir est gratuit, mais doit faire l'objet d'une autorisation du maire.



Les concessions et les sépultures

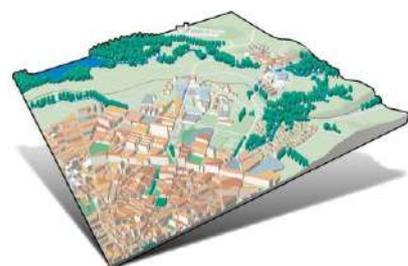


Cette année, la mairie a entrepris un recensement des concessions et une identification des sépultures y afférant.

Malgré les travaux d'identification des concessions abandonnées dans les années 2008 à 2010, il manque l'identification de plusieurs sépultures. En plus les arrêtés d'acquisition détenus en mairie ne permettent pas d'identifier avec certitude l'emplacement des dites concessions. Il s'agit d'anciennes concessions, où les indications portées sont d'une nature imprécise (par exemple « en partie haute du cimetière, près de la croix »).

Si vous avez connaissance de l'identité des sépultures qui ne portent pas de noms, veuillez les signaler à la mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi)



Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration.

Vous serez invités à une enquête publique dans les prochains mois. Un registre est à votre disposition en Mairie pour toute remarque.

Le Carnet de Saint-Lanne

Etat-Civil

Décès :

Paulette COURTADE née DUFFAU, le 2 avril 2018 à l'âge de 93 ans

Naissance :

Rosa CABELLO ROMERO, le 23 mars 2018 chez Maria del Carmen ROMERO RUIZ et Jose CABELLO PEDROSA

Mariages :

Clélie MAURINO et Etienne SARRAZIN, le 1er septembre 2018

Valérie TAUZIN PETIT et Jérémy LASSERRE, le 13 octobre 2018

Naturalisation

Suite à la parution au Journal Officiel, nous comptons six nouveaux citoyens français :

- John BAMFORTH et Christopher BUSHELL
- Jacky BARRY et John EDEN
- Valerie et John WEST

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Saint-Lannais :

- Thierry BRINDOR, au logement communal de gauche
- Laura OLBERT et Pierre-Edouard LESBEGUERIS, au logement communal de droite
- Marie-Paule et Bruno COLOMB et leur fils Léo, au 603 route de l'église

Le Tour de France à Saint-Lanne !



Le peloton monte la route de Viella

Le 26 juillet, le Tour de France cycliste est passé par Saint-Lanne lors de l'étape Trie sur Baïse-Pau.

Chacun a pu profiter de la caravane publicitaire avant l'arrivée des coureurs.

Une belle journée, très ensoleillée, que nous espérons pouvoir revivre lors d'une prochaine édition.

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent

- *à la commémoration du centenaire de l'Armistice 1918 qui aura lieu le dimanche 11 novembre 2018 à 11h00 au Monument aux Morts*
- *à la commémoration de l'Armistice 1945 qui aura lieu le mercredi 8 mai 2019 à 11h00 au Monument aux Morts*



Les Associations

Quelques Mots de la Société de Chasse

Au cours de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 13 août 2017 le bureau sortant a été réinvesti pour une durée de trois ans.

Par contre au niveau du Conseil d'Administration en raison de deux postes vacants Henri MICHEL a pris place d'Administrateur en tant que propriétaire et chasseur et Thomas FERRÉ en tant que chasseur. À ces deux bénévoles et amis nous leurs adressons tous nos grands remerciements ainsi que nos très sincères félicitations.

Pour suivre l'ordre du jour, il a été question de préparer la nouvelle saison de chasse.

Comme l'an dernier, nous avons décidé à l'unanimité de procéder à deux lâchers identiques dont l'un la veille de l'ouverture générale du 9 septembre avec 6 faisans et 30 perdreaux.

Et le second lâcher le 16 novembre 2017 avec 60 faisans et 30 perdreaux.

Par contre nous avons décidé d'interdire le tir de la poule faisane à partir du 17 novembre 2017 en espérant que nous aurons un peu de reproduction.

En ce qui concerne le prix des cartes, il n'y a pas de changement.

Pas de changement non plus pour l'exécution du plan de chasse chevreuils.

Avec le concours des chasseurs de l'association du refuge du Louet 28 sangliers ont été prélevés sur le territoire de Saint-Lanne et Cannet.

Pour ne pas changer les habitudes deux sanglier ont été offerts au comité des fêtes pour le repas du concours de pêche toujours prévu pour le mois de mai. Ensuite pour respecter la tradition, la Société de Chasse a organisé le banquet des chasseurs qui a eu lieu le samedi 28 octobre 2017 en soirée. Ce repas intitulé la poule au pot ou poule farcie, minutieusement préparé par Patrick et son équipe nous a permis de rassembler 124 convives, chasseurs ou non chasseurs, dont une trentaine du refuge et une bonne douzaine relancés par Colette que nous remercions vivement pour son dévouement. Avant de clore ce paragraphe nous remercions très chaleureusement les membres du comité des fêtes qui ont assuré le service pendant tout le repas et participé au briquage de l'office de la salle.

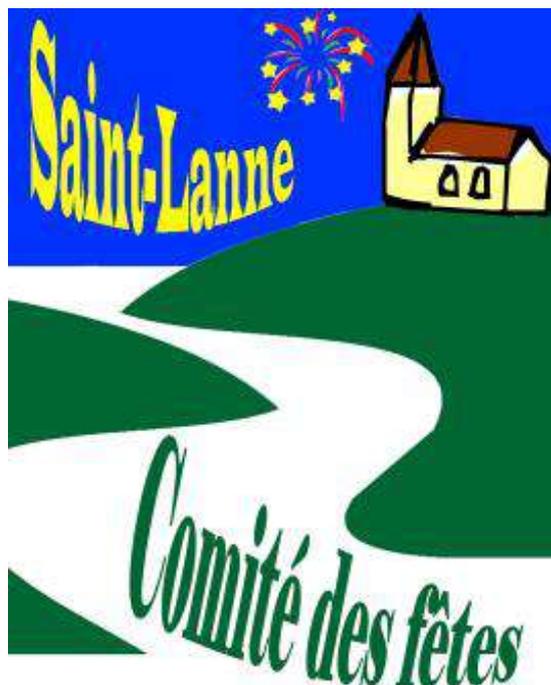
Pour terminer le bilan de la saison écoulée il nous paraît judicieux de parler de la régulation des nuisibles que nous traquons sans relâche avec Paul LATAPI et son équipe sans oublier quelques chasseurs Saint-Lannais et Fabien la nouvelle gâchette Saint-Lannaise toujours prêts et motivés pour participer à ces actions.

Résultat final de nos interventions :

19 renards en tirs et pièges, 2 fouines aux pièges, 43 corneilles noires tirs et pièges, 39 ragondins en tir et pièges.

Le bureau de la Société de Chasse

Le Comité des Fêtes



En ce début d'année, notre présidente Clélie MAURINO, de par son éloignement pour raisons professionnelles et l'organisation de ses prochaines épousailles, estime ne plus pouvoir assumer correctement ses fonctions et a présenté sa démission au comité. Gilles PASCUAL, déjà bénévole au sein du comité depuis plusieurs années et maintenant résident de la commune, lui succédera. Bienvenue aussi à Odile et Maxime CAYROLLE, Bruno FRANÇOIS, et Fabien SANTACREU qui ont rejoints l'équipe du comité.

Le concours de pêche du mois de mai, annulé l'an passé, a cette année pu avoir lieu. Dès 8h00, malgré une météo incertaine, une soixantaine de pêcheurs a encerclé le plan d'eau M.OULIÉ, pendant que se préparait le repas servi à 86 convives. Comme toujours chaque participant, même bredouille, est reparti avec un cadeau. Merci encore à tous nos partenaires qui, comme chaque année, nous permettent avec leurs généreuses donations, de récompenser tous les participants.

L'organisation et la mise en place de cet évènement, excentré du village, n'est pas une mince affaire. Mais grâce à la solidarité, l'enthousiasme et la disponibilité des membres du comité, ce concours est chaque année très prisé.

Ce 23 juin, pour changer un peu du magret et du foie gras, le comité organisait une soirée moules-frites. Dans une ambiance joyeuse et conviviale, animée par la banda Les Bundy's de Lupiac, 111 convives se sont léchés les doigts. Merci à notre cuistot Christian SEMPÉ,...toujours au Top le chef !

Adishatz

Le bureau

Association Peleyre

L'association Peleyre a inauguré son programme de manifestations en avril avec une exposition des œuvres du peintre allemand Heino von Damnitz, qui habite les Hautes-Pyrénées depuis 25 ans. L'exposition a été partagée avec l'église de Mazères, où von Damnitz a exposé ses peintures à huiles en grand format, réalisés en partie dans les années 80. À Peleyre, le public a pu voir ses gouaches qui ont occupé ses dernières années.



La Quinzaine de l'image s'est déroulée, comme d'habitude, durant la première quinzaine de juillet. Ce festival de photographie a fêté sa cinquième édition avec un nombre record de participants. 3 photo clubs, et une soixantaine de photographes individuels ont exposé 750 photographies, dont la moitié à l'extérieur en grand format. Pour la première fois, le domaine Pichard a accueilli plusieurs expositions.



Peleyre avec les photos de Tripak pendant la Quinzaine de l'image

Histoires tirées à six aiguilles

Angèle Saccucci-Chanjou
Marie Gourault
Coralie Barbier
Mélanie Maura & Alexandre Lefaix
Françoise Tellier-Loumagne

27 octobre - 11 novembre
du mercredi au dimanche 15 h - 18 h
ENTRÉE LIBRE

Vernissage le 26 octobre à 18 h

627 route d'Aydie (RD 548)
65700 St. Lanne
www.peleyre.fr

Pour la première fois, nous avons proposé un thème - « Identités » - pour la Quinzaine. Nos deux invités d'honneur étaient Bruno Fert, photo journaliste parisien, dont la série « Refuges » montre les abris de réfugiés en France et ailleurs en Europe ; et Tripak, photographe plaisantin qui a exposé sa série « Les Plaisantins » à Peleyre et au domaine Pichard. Nous remercions la région, le département, et les communes de Madiran et de Maubourguet, pour leur soutien financier, ainsi que nos partenaires, les 20 de Madiran et la Maison des vins à Madiran, et les commerçants locaux qui ont fait de la publicité dans la plaquette de la Quinzaine de l'image.

Deux expositions restent à venir. Fin octobre, nous proposons une exposition très originale intitulée « Histoires tirées à six aiguilles ». Six artistes y participent, qui, par leurs démarches techniques, créent des œuvres étonnantes, souvent avec du matériel simple comme des tissus, des fils, des aiguilles, du papier ou des cordes en format modeste ou plus imposant.

Enfin, en décembre nous accueillerons Carine Blouet, dont les paysages d'arbres et de montagnes sont imprégnés d'une sombre ambiance magique.

L'association Peleyre tient à remercier la municipalité de St. Lanne pour son soutien financier et souhaite pouvoir continuer à animer la vie culturelle de la région en 2019.

Autour du Saget



Notre association créée en 2015, est née de rencontres et d'envies :

- Mieux connaître l'histoire de Saint-Lanne et ses environs,
- Mettre en commun des connaissances, des savoirs dans le respect des différences d'appréciation et d'opinions de ses adhérents.

Nous organisons deux moments d'activités ouverts à tous :

- Deux marches (une en automne et une au printemps)
- Une journée ou week-end en mai ou juin, rythmés par des activités (jeux, danses traditionnelles, visites par exemple) et une exposition ou un exposé. Ce second temps est clôt par un repas convivial.

Après avoir porté notre intérêt sur l'histoire de l'alimentation, de la chasse et la vigne en Rivière-Basse et dans l'Occitanie, notre assemblée générale du 12 juin 2018 a choisi pour 2018/2019, le fromage !

Nous avons ouvert cette nouvelle année 2018/2019 par une marche sur la commune le dimanche 23 septembre. Elle a rassemblé une vingtaine de personnes, et nous avons emprunté une partie du chemin du berger. Nous donnons rendez-vous aux amateurs de marche, de fromage avec visites de fromageries, et de découverte de constellations au printemps prochain.

N'hésitez pas à partager avec nous ce prochain moment ou à nous rejoindre dans l'association.

Robert DELLERUE et Alain DUTILH

Contact au 05 62 35 45 33.



Gestionnaire : SIAEP RIVIERE-BASSE
Réseau : RIVIERE-BASSE (065000796)



Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité.

016417



Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**. L'état d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique**



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes Pyrénées



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100ml)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôle : 16
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : Aucune

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 24 mg/L
Concentration maximale : 30 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. La limite réglementaire (0,1 µg/L) a été dépassée par l'ESA métolachlore (11 prélèvements sur 12). L'eau distribuée ne présente pas de risque sanitaire au vu des connaissances actuelles d'après l'avis de l'ANSES.

Somme des concentrations en pesticides : 0,28 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : Paramètre non détecté
Concentration maximale : Paramètre non détecté

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°f). Eau douce.

Concentration moyenne : 13,3 °f
Concentration maximale : 13,9 °f

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



ANTENNE DE MAUBOURGUET

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 16h00

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h00

Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h00

Jeudi de 14h à 18h00

Vendredi 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00





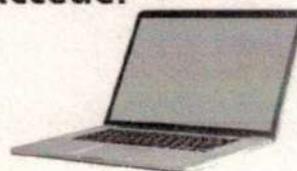
ANTENNE
DE MAUBOURGUET
HAUTES-PYRÉNÉES

AIDE ITINÉRANTE ET GRATUITE À LA PRISE EN MAIN DE L'OUTIL INFORMATIQUE

**Besoin d'une aide pour vous familiariser
avec l'outil informatique ?**

**Vous ne savez pas comment accéder
aux sites informatiques :**

- Caisses de retraite
- Impôts
- Sécurité Sociale, mutuelles...



Une permanence va être organisée par la Croix-Rouge en partenariat avec votre commune, dans les locaux de la Mairie.

**Il vous suffit de prendre rendez-vous avec
Jocelyne Laterrade au 06 83 31 93 79.**

**Cette aide est totalement gratuite
et ouverte à toutes et tous,**

à partir du 18 juin 2018, dans votre commune :

Auriébat

Castelnau-Rivière-Basse

Caussade-Rivière

Estirac

Hagedet

Hères

Labatut Rivière

Lafitole

Lahitte-Toupière

Larreule

Lascazères

Madiran

Maubourguet

Saint-Lanne

Sauveterre

Sombrun

Soublecause

Vidouze

Villefranque

**N'HESITEZ
PAS!**

La TIMM

Un nouveau service est à votre disposition à Castelnau-Rivière-Basse (parking du foyer).

Le camion de télé-imagerie vient une fois par mois. Contactez-les pour prendre rendez-vous.

Les spécialités Médicales

Télé-imagerie	Télé consultation / Télé expertise
Radiologie	Dermatologie
Echographie	Psychiatrie
Ophthalmologie	Gériatrie
Dermatologie	Cardiologie
	Urologie

LA TÉLÉ IMAGERIE MÉDICALE MOBILE

La solution «e-santé» innovante pour les territoires isolés médicalement en France et dans le monde.

Prototype expérimenté par les Hôpitaux de Lannemezan sur le territoire des Hautes-Pyrénées et du Sud 31.

SERVICES DE TÉLÉ-IMAGERIE MÉDICALE ET DE TÉLÉ-CONSULTATION

Une unité mobile pour qui ?

- HÔPITAUX DU 65 ET DU SUD 31
- EHPAD ET STRUCTURES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES «HANDICAP»
- MAISONS DE SANTÉ
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE MÉDICO-SOCIAL

05 62 99 53 31

Email : timmach-lannemezan.fr

Pour plus d'information sur le concept TIMM : www.timm-sante.com

toutenkamion

AVEC LE SOUTIEN DE

PARTENAIRES DU CONSORTIUM TIMM

TIMM est la première unité mobile de télémédecine connectée en temps réel à un centre expert.

TÉLÉ-CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES
TIMM dispose d'un système de visioconférence permettant de réaliser des examens de télé-consultations.

PAS DE SURCÔÛT !

Le projet est financé au titre de l'expérimentation et les actes pris en charge comme une consultation ou un acte pratiqué à l'Hôpital.

ANTENNE SATELLITE
Pour disposer d'une connexion internet haut-débit.

TÉLÉ IMAGERIE MÉDICALE MOBILE

TIMM
TÉLÉ IMAGERIE MÉDICALE MOBILE

TÉLÉMÉDECINE

Radiologie -
Mammographie -
Échographie -
Rétinographie -
Dermatoscopie -
Cardiologie

VÉHICULE

Respectueux de l'environnement, TIMM fonctionne grâce à une alimentation par batteries et panneaux solaires, sans groupe électrogène !
TIMM est également équipé d'un système de stabilisation et d'un hayon élévateur pour accueillir des patients valides, en fauteuil ou allité.

PLATEFORME MÉDICALE

TIMM est relié en permanence aux praticiens et radiologues via une plateforme de télémédecine. Elle permet un lien direct et rapide entre patients, médecins généralistes et spécialistes.

GESTION LOGISTIQUE ET MESURE DES PERFORMANCES

Un logiciel permettant d'optimiser les déplacements et de mesurer les rendements de tous les équipements.

Organisation de la prise en charge par une équipe dédiée :

- dans le camion, une manipularice en électroradiologie expérimentée en téléradiologie et conducteur / aide soignant.
- aux Hôpitaux de Lannemezan, une secrétaire chargée de la prise de rendez-vous et de l'organisation des tournées.
- aux Hôpitaux de Lannemezan ou tous lieux connectés au camion, des médecins téléradiologues ou téléconsultants

MELODY, LE ROBOT DE TÉLÉ-ECHOGRAFIE PILOTÉ À DISTANCE

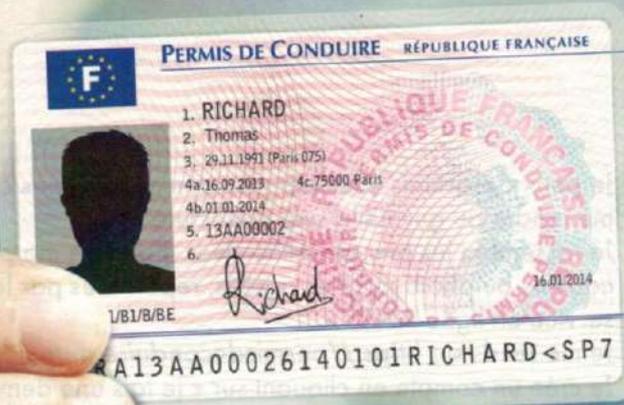
Cette innovation permet de réaliser des télé-échographies abdomino-pelviennes, urinaires et cardiaques

TIMM permet de pratiquer différents actes médicaux : radiologie, échographie, mammographie, rétinographie et les téléconsultations.



le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps



Je ne me rends plus en préfecture



www.demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !



L'État simplifie mes démarches

- ☑ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ☑ Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- ☑ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ☑ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ☑ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ☑ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ☑ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES

à portée de clic!



la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

**Certificat
d'immatriculation**

Permis de circulation; Osveščeni o registraci; Registringsattest;
Zulassungsbesccheinigung; Registrēimisturnostis; Αδειο κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Registrācijas liudymas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;
Intekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matricula;
svečdenie o evidenci; Prometno dovoljenje; Reģistrēintodstus;
registringsbevisat; Перисcriptions талон на автомобиль;
Certificat de inmatriculare.

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne 

Je gagne du temps 

Je n'ai plus à me déplacer 

 **demarches.interieur.gouv.fr**
pour m'informer



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic ! 

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession**, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr



